VILLE DE LESSINES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026.

Présents :Monsieur Antoine MOTTE, Bourgmestre - Président. Monsieur Oger BRASSART, 1er Échevin. Madame Aurélia CRIQUIELION, Madame Isabelle PRIVE, Madame Line DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER, Monsieur Frédéric DUBREUCQ, Échevins. Monsieur Didier DELAUW, Président du CPAS. Monsieur Eric MOLLET, Madame Véronique REIGNIER, Monsieur Eric FLAMENT, Monsieur Dave DE BACKER, Monsieur Geoffrey VAN DER MASSEN, Monsieur Christophe FLAMENT, Madame Julie MEUNIER, Monsieur Francis SERLIPPENS, Monsieur Morgan LONGEVAL, Monsieur Eric DE NEVE, Madame Martine DESOER, Monsieur Emmanuel MONSEUX, Monsieur Nathan SPITAELS, Madame Gwendoline CUVELIER, Monsieur Jean-Paul RICHET, Madame Séverine RASMONT, Conseillers. Madame Véronique BLONDELLE, Secrétaire.

N° SECR/20260429-2

Objet : Supracommunalité - Note de missions - Demande du Gouvernement wallon

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 fixant l'ambition du Gouvernement wallon concernant l'évolution de l'institution provinciale ;

Vu la note d'orientation sur l'institution provinciale approuvée par le Gouvernement wallon et adressée aux communes par le Vice-Président, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, invitant celles-ci à émettre un avis sur les missions supracommunales à maintenir ou à développer ;

Vu la demande de transmission des positions communales pour le 1er mai 2026 ;

Considérant les actions déjà menées, à la satisfaction de la commune, par la Province de Hainaut en matière de supracommunalité ;

Considérant que le territoire provincial constitue le périmètre adéquat pour mener certaines politiques publiques, notamment en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap, de formation des services de secours, d'ingénierie territoriale, de lutte contre les inondations et de soutien à l'agriculture ;

Considérant l'importance d'assurer la continuité et la cohérence des services supracommunaux rendus aux citoyens et aux pouvoirs locaux ;

Après en avoir délibéré ;

Par dix-sept voix pour des groupes MR-Ensemble, Oser-Les Engagés et Socialibre et par 6 voix contre du groupe PS,
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

Article 1er
de soutenir le principe d'une réforme de l'organisation institutionnelle visant à améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'action publique.

Article 2
de considérer que chaque compétence doit être exercée au niveau de pouvoir le plus pertinent, le plus efficace et le plus proche du citoyen.

Article 3
d'insister sur le caractère strictement impératif de la neutralité budgétaire pour les communes et fiscale pour les citoyens.

Article 4
de veiller à ce qu'aucune réforme ne conduise à une dégradation du service public, ni à une perte d'expertise.

Article 5
de cibler les thématiques suivantes :

* **Nomenclature « Général »**
De demander le maintien et le développement du service provincial des indicateurs-experts qui assistent les communes dans la mise à jour des revenus cadastraux, mission provinciale essentielle de supracommunalité.
* **Nomenclature « Assurances »**
De demander le maintien du service provincial des assurances « volontariat » consistant en une souscription gratuite pour les associations couvrant leurs bénévoles en responsabilité civile, accidents corporels et protection juridique. Plusieurs associations lessinoises en bénéficient chaque année.
* **Nomenclature « Sécurité et ordre public »**
De demander le maintien du service provincial des amendes administratives et la mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial au bénéfice des communes. La fonction de fonctionnaire sanctionnateur requiert un agent de niveau A disposant d'une expertise juridique spécifique. Pour de nombreuses communes dont la nôtre, le financement et l'organisation d'un tel poste ne sont pas soutenables. Cette mission relève donc pleinement de la supracommunalité et justifie son maintien au niveau provincial.
* **Nomenclature "Zones de secours"**
De demander le maintien de cette mission provinciale au titre de compétence de supracommunalité indispensable au territoire et à ses habitants.
* **Nomenclature "Communications routières"**
De demander le maintien de la mission provinciale Hainaut Ingénierie Technique en matière d'aménagement, entretien voiries et signalisation, au titre de compétence de supracommunalité, qui agit en tant qu'auteur de projet.
* **Nomenclature "Voies d'eau non navigables"**
De demander le maintien de la mission provinciale de gestion des cours d'eau et lutte contre les inondations au titre de compétence de supracommunalité car indispensable au territoire et à ses habitants particulièrement à notre entité de Lessines. La gestion des cours d'eau de deuxième catégorie et la lutte contre les inondations nécessitent une approche par bassin versant dépassant le périmètre communal et requérant une expertise hydraulique spécifique.
* **Nomenclature "Economie, commerce et artisanat "**

- De demander le maintien de la mission provinciale d'Hainaut Développement de collecte et analyse des données socio-économiques officielles utiles aux communes, relevant pleinement de la supracommunalité. À l'heure de l'open data et de l'objectivation des politiques publiques, ce service constitue un outil stratégique indispensable.
- de demander le maintien des Services agricoles – CREPA et CARAH, au titre de supracommunalité, au regard de l'importance du secteur agricole en Hainaut, car ces services assurent un accompagnement technique, scientifique et économique essentiel au maintien d'une agriculture durable et compétitive.
- De demander le maintien du service provincial de pédologie de Hainaut Développement au titre de supracommunalité. Le service de pédologie assure les prélèvements et analyses de sols ainsi que les conseils en fertilisation, contribuant à l'optimisation des productions agricoles et au maintien de la qualité environnementale.
- De demander le maintien, au titre de supracommunalité, du service provincial économie et information des services agricoles & Pêche du CREPA/CARAH, car il accompagne les exploitants agricoles dans la gestion économique de leur exploitation, notamment dans le cadre des demandes d'aides régionale et du suivi administratif des dossiers.
 Il fournit une expertise technique et financière spécialisée difficilement mobilisable à l'échelle communale.
- De demander le maintien du service d'expérimentation et de la ferme expérimentale et pédagogique de Hainaut Développement. Cette mission technique et pédagogique, au service de l'ensemble du secteur agricole provincial, relève clairement de la supracommunalité.
- De demander le maintien des entreprises de travail adapté parmi lesquelles le Moulin de la Hunelle et qui emploient 540 personnes atteintes d'un handicap.

* **Nomenclature "Culture, Loisir, fêtes"**
De demander le maintien du réseau provincial des bibliothèques communales, car il constitue un service public culturel accessible à tous et un soutien essentiel aux établissements scolaires et aux citoyens du territoire

provincial. La Ville de Lessines s'y active depuis de nombreuses années au travers du prêt "inter" par sa Bibliothèque communale Louis Scutenaire.

* **Nomenclature "Hygiène et salubrité publique"**

De demander le maintien des missions provinciales d'Hainaut Analyses au titre de supracommunalité pour les missions d'analyses agroalimentaires, environnementales et sanitaires (analyse des moisissures dans les logements, la qualité de l'air dans les logements... ainsi que les analyses dans les collectivités) qui participent à la prévention des risques et à la sécurité publique, avec une expertise reconnue mobilisable en cas de crise.

* **Nomenclature "Enseignement"**

De demander le maintien, au titre de supracommunalité, de l'Académie de Police, de l'École du Feu de Hainaut Formation, de l'École des Secouristes et Ambulanciers de Hainaut Formation, et de l'École d'administration de Hainaut Formation, ainsi que du Service d'appui psychologique aux intervenants. Ces formations agréées assurent la qualification, le perfectionnement et le recyclage des services de sécurité et des pouvoirs locaux, répondant à des obligations légales et à des besoins supralocaux.

* **Nomenclature "Promotion de la santé"**

De demander le maintien de tels appuis.

Article 6

de transmettre au Gouvernement wallon la présente résolution dans les délais requis.

Fait en séance date que dessus.
La Secrétaire,
(s) Véronique BLONDELLE.

Le Bourgmestre - Président,
(s) Antoine MOTTE.

Pour extrait conforme,

Lessines, le 30 avril 2026
Le Directeur général,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LESSINES * HAINAUT *

Le Bourgmestre et les membres du Collège,

